



Indemnisation accident non responsable

Par **safaitquedalle**, le **23/01/2018 à 12:33**

bonjour rnrnj'ai eu un accident non responsable avec un véhicule qui m'a percuté à l'arrière.
rnrLa personne n'a pas voulu faire un constat sous prétexte qu'elle n'avait pas ses papiers sur elle. rnrElle m'a communiqué un numéro de téléphone où je tombais toujours sur le répondeur. rnj'ai relevé la plaque d'immatriculation et heureusement j'avais un témoin donc j'ai fait mon constat à l'assurance. rnMon assurance a envoyé un expert pour constater les dégâts rnet après trois mois elle refuse de m'indemniser parce que elle ne retrouve pas le propriétaire du véhicule. rnrQuels sont mes droits dans cette situation ? rnrMerci par avance pour vos réponses.

Par **safaitquedalle**, le **23/01/2018 à 12:35**

bonjour rn rnrAvez vous porté plainte ? rnrnon rnje suis au tiers rnrlna réponse de mon assurance est: rnrnous ne parvenons pas a localiser le propriétaire du véhicule adverse dont les coordonnées nous ont été communiquées par les services de la préfecture. Nos courriers nous sont retournés par les services postaux avec la mention "destinataire inconnu à l'adresse".

Par **Lag0**, le **23/01/2018 à 13:29**

Bonjour,rnPuisque vous êtes assuré au tiers, votre assurance ne pourra vous indemniser qu'après qu'elle ait pu faire un recours auprès du conducteur responsable (ou plutôt auprès de son assurance).